

Question présentée par le député :

M. Hugo Zbinden

Date de dépôt : 28 juin 2012

Question écrite

Quid de la promotion de l'« éco-drive » à Genève ?

Faire du vélo et utiliser les transport publics est mieux, rouler en voiture d'une manière écologique si l'on ne peut pas s'en passer est bien ! C'est pour cette raison qu'en date du 13 février 2004 le Grand Conseil a envoyé la motion 1460 « Conduite Eco-Drive » au Conseil d'Etat.

Cette motion invite le Conseil d'Etat :

1. à encourager le SAN à prendre en compte les méthodes Eco-Drive dans la mesure du possible lors de l'examen pratique du permis de conduire et dans leur communication avec les usagers du SAN ;
2. à encourager le SAN à prendre en compte les méthodes Eco-Drive dans la formation continue des inspecteurs et des moniteurs auto-école ;
3. à mettre sur pied une formation continue Eco-Drive pour les utilisateurs professionnels de véhicules à l'Etat ;
4. à promouvoir ce type de conduite par une large campagne d'information en collaboration avec les milieux intéressés ;
5. à tout entreprendre pour fluidifier le trafic, notamment en privilégiant les zones vertes, afin de permettre une application efficace et efficiente de la conduite Eco-Drive.

Le Conseil d'Etat a accueilli favorablement cette motion et dans sa réponse (<http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/M01460B.pdf>) il confirme que des mesures de communications sont nécessaires pour promouvoir la conduite écologique. Il écrit entre autre :

- *La maîtrise d'une conduite économe en énergie et respectueuse de l'environnement doit être prise en compte lors de l'examen théorique, mais aussi pratique de conduite. ... La législation fédérale non*

seulement permet, mais même impose aux cantons, de délivrer des permis sur la base d'une méthode Eco-Drive ou similaire.

- *En 2005, des mesures d'information et de sensibilisation seront prises afin de faire connaître la méthode à la population et aux entreprises.*
- *Deux indicateurs ont été retenus pour juger du résultat obtenu à court terme :*
 - *Indicateur sur le résultat des actions de communications : le nombre de personnes ayant suivi le cours Eco-Drive à Genève, très faible jusqu'à ce jour, et son éventuelle augmentation, pourront constituer un indicateur. Ces chiffres seront obtenus avec la collaboration avec le TCS.*
 - *Indicateur de résultat des cours suivis par le personnel de l'Etat ...*
- *L'évolution de ce projet sera consignée dans le bilan annuel des mesures pour la protection de l'air, publié par le service cantonal de la protection de l'air. La promotion d'Eco-Drive est, en effet, l'une des mesures désignées pour mettre le canton de Genève aux normes de l'ordonnance fédérale pour la protection de l'air (OPAir).*

Malgré ces promesses du Conseil d'Etat, je n'ai pas trouvé de mention de l'Eco-Drive dans les bilans annuels des mesures de 2006, 2007, ni 2011 !?

A l'origine de cette question écrite est un article de René Hug dans la Revue Automobile du 1^{er} juin 2012.

Lacune au bout du lac

MOBILITÉ Appliquée dans le reste de la Suisse romande, la méthode de conduite Eco-Drive peine à trouver ses marques à Genève.

RENÉ HUG

En date du 13 février 2004, le Grand Conseil genevois adoptait une motion confirmant les nouvelles dispositions fédérales en matière de circulation routière dont le programme Eco-Drive. Huit ans plus tard, force est de constater que les nouveaux conducteurs de la cité de Calvin ne connaissent même pas l'existence de cette méthode.

ÉCONOMIES Pour mémoire, rappelons les principales prescriptions de l'Eco-Drive: il s'agit par exemple de rouler en réduisant sa consommation d'essence, de diminuer le bruit, d'émettre moins de gaz polluants en conduisant avec le rapport le plus élevé possible à bas régime, d'accélérer franchement, de rétrograder et de monter les rapports rapidement (dès 2500 tr/min). Il est également important de piloter soûplement en évitant les freinages constants et les changements de vitesse inutiles.

D'autres mesures efficaces comprennent le freinage anticipé et l'extinction du moteur à l'arrêt. Il est également de bon aloi d'ôter le porte-skis et les porte-bagages non utilisés. Bien sûr, l'économie d'essence réalisée en suivant cette recette est intéressante, mais le but final de l'opération est avant tout de protéger l'environnement.

INTERROGATIONS A la mi-mai 2012, douze participants à la seconde journée du cours obligatoire de formation complémentaire du permis à l'essai retranscrivent d'une course d'évaluation qui les avait emmenés de Genève au Jura avec retour par l'autoroute. Réunis dans une salle de théorie, ils ont ensuite procédé à la critique générale de leur expérience: «Le problème, ce sont les priorités de droite. On ne sait pas toujours quel genre de route se présente sur notre droite», explique un élève. A une remarque concernant son parcours, un autre élève a reconnu: «Oui, j'aurais dû freiner...»

Le responsable de l'auto-école a ensuite demandé: «Qui a appris à conduire de manière écologique? Personne ne pouvait définir exactement ce que ce terme signifiait. Ils allaient cependant l'apprendre quelques heures plus tard grâce à leur moniteur. Le comble c'est que lors de l'examen pratique, il a été reproché à un élève de conduire en suivant les enseignements de la



L'Eco-Drive permet de réduire les émissions de CO₂. Hug

méthode Eco-Drive! Rappelons que, selon les directives fédérales, les élèves auraient déjà dû connaître ce détail au moment de passer leur premier examen de conduite, mais, à Genève, cette question est considérée comme un «perfectionnement à la conduite écologique».

IMMOBILISME Un autre moniteur enseignant dans la ville du bout du lac déplore aussi que l'Eco-Drive ne figure pas dans les questions d'examen à la fin de la première phase, alors qu'il est pris en compte dans tous les autres cantons. «Nous autres moniteurs n'y pouvons pas grand-chose. Les décisions doivent venir d'en haut!»

Un élève-conducteur, conscient que la diminution des émissions de CO₂ est directement proportionnelle à sa manière de conduire, se demande pourquoi l'Eco-Drive n'est pas enseigné plus couramment. En 2005, on estimait que la Suisse romande était «plutôt en retard» en la matière. Aujourd'hui, sept ans plus tard, on constate que plusieurs cantons francophones ont adopté ces dispositions et que Genève traîne les pieds malgré les déclarations d'intentions émises voici sept ans par les autorités cantonales.

Sous le titre « Lacune au bout du lac », il constate que « Appliquée dans le reste de la suisse romande, la méthode de conduite Eco-Drive, peine de trouver ses marques à Genève » et « les nouveaux conducteurs da la cité de Calvin ne connaissent même pas l'existence de cette méthode » !

Ma question est donc la suivante :

Pourquoi le Conseil d'Etat ne met-il pas en œuvre la promotion de l'Eco-Drive comme promis en 2005 et est-ce qu'il pourrait fournir les chiffres concernant l'éco-conduite à Genève ?